

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-12 du 14 mars 2022

OBJET : CONVENTIONS SDEM – POSE DES FOURREAUX TELECOMS – RUE HAUTE/LA CHENAIE T4

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu le projet de convention de **financement** du Syndicat Morbihan Energies relatif à la pose de fourreaux télécoms pour la rue Haute - Lotissement LA CHENAIE T4 ;

Vu le projet de convention de **partenariat** du Syndicat Morbihan Energies relatif à la pose de fourreaux télécoms pour la rue Haute - Lotissement LA CHENAIE T4 ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant total de l'opération de **18 200 € HT €** à la charge de la commune (100 %) ;

Décide :

Article 1 : La convention de **financement** du Syndicat Morbihan Energies relative à la pose de fourreaux télécoms pour la rue Haute - Lotissement LA CHENAIE T4, ci-annexée, est approuvée pour le montant de **18 200 € HT**.

Article 2 : La convention de **partenariat** du Syndicat Morbihan Energies relative à la pose de fourreaux télécoms pour la rue Haute - Lotissement LA CHENAIE T4, ci-annexée, est approuvée.

Le Maire,
Patrick BEILLON

